



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 33449

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les souhaits exprimés par la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de la Moselle dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la PAC. Il convient de rappeler que, dès l'an 2000, les Etats pourront moduler les compensations versées aux agriculteurs en réduisant les montants de 0 à 20 %. La FDSEA de la Moselle demande notamment que cette modulation se fasse à la marge afin d'éviter de nouvelles distorsions de concurrence entre producteurs européens. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33449

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4632